

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE D'APNÉE PISCINE 2023

CATEGORIES MASTER (50 ANS ET +)

CONDITIONS A SATISFAIRE

Objectif : garantir que les sportifs engagés dans un championnat du monde master représentent dignement la France

Moyen : conditionner l'engagement d'un sportif par la réalisation de performances minimales définies au regard du niveau mondial constaté lors du précédent championnat du Monde

CONDITIONS À SATISFAIRE (CUMULATIVES)

Préalable : un même niveau de performance minimale sera attendu quelle que soit la catégorie d'âge master

Pourront prétendre être engagés au championnat du Monde d'apnée piscine pour représenter la France, les seuls les sportifs qui, au cours de la saison :

- ✓ Ont concouru au niveau national exclusivement en catégorie master
- ✓ Ont réalisé avant le 11 avril 2023 au moins 1 fois la Performance Master Apnée Piscine dans une épreuve au choix lors :
 - Toutes épreuves :
 - D'une compétition officielle sélective au championnat de France d'apnée piscine 2023
 - Epreuves de sprint et de sprint endurance
 - D'un meeting national de NAP qui intègre des épreuves de sprint et de sprint endurance dans son programme (voir site de la CN NAP)
- ✓ Ont participé à 1 manche de Coupe de France
- ✓ N'ont pas fait l'objet de syncopes répétitives
- ✓ Sont à jour de leur licence FFESSM, de leur papier d'identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, d'un certificat médical signé d'un médecin du sport conformément au règlement international en vigueur
- ✓ S'engagent à signer et à respecter la charte d'éthique et de déontologie de la FFESSM

Les sportifs intéressés doivent se signaler auprès de la DTN (julia@ffessm.fr) avant le 1^{er} mars 2023 et préciser la ou les compétitions supports à la réalisation des minimas.

OFFICIALISATION

La liste des sportifs qui ont satisfait les conditions ci-dessus sera visée par les entraîneurs nationaux fédéraux d'apnée eau libre puis ratifiées par le DTN **au plus tard le 12 avril 2023.**

PARTICIPATION DE LA FFESSM

Les frais de participation sont à la charge des sportifs (déplacement, hébergement, restauration, entraînement et logistique sur site...).

La participation de la FFESSM est la suivante :

- Prise en charge de la licence CMAS
- Gestion des inscriptions
- Fourniture d'un tee shirt FFESSM France
- Apport de conseil du staff équipe de France Sénior à la condition que cela ne nuise pas au bon fonctionnement du collectif équipe de France

Fait à Marseille le 11 novembre 2023

Richard THOMAS
Directeur Technique National de la FFESSM



MINIMAS PERFORMANCES MASTER APNEE PISCINE (toutes catégories master confondues)

PJP	FEMMES	HOMMES
STATIQUE		
Statique	06.00.00	06.45.00
DYNAMIQUE		
Monopalme	160 M	180 M
Bipalmes	150 M	170 M
Sans palme	125 M	145 M
SPRINT ENDURANCE		
100 M	45.00	40.00
8X50	05.45.00	05.00.00
16X50	12.20.00	11.30.00

Rappel des catégories master au niveau de la CMAS en apnée

CMAS MASTER
MASTER 1 : 50-54 ans
MASTER 2 : 55-59 ans
MASTER 3 : 60-64 ans
MASTER 4 : 65-70 ans
MASTER 5 : + 70 ans